



La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Décatalogue et œcuménisme

Depuis quelques décennies, nombre de catholiques - clercs et laïcs - se sont lancés dans une tentative d'œcuménisme en direction des religions juive et/ou musulmane. Le moins que l'on puisse dire est que les résultats ne sont guère probants ! Il est de fait que l'Église ne peut, sans trahir une de ses missions essentielles - enseigner toutes les nations -, assigner d'autre but au "dialogue interreligieux" que la proposition finale de la Foi. Il est à parier que cet œcuménisme-là n'a pas un avenir franchement assuré !

Il est, cependant, un autre œcuménisme qui se pratique depuis plus de deux siècles et qui, semble-t-il, a contaminé la quasi-totalité de nos contemporains. Nous voulons parler de l'œcuménisme en direction de la "*religion de l'homme qui se fait dieu*". Le champ d'action privilégié de cet œcuménisme-ci est la politique et, là, les résultats sont particulièrement importants.

Sous son action, est oubliée la condition la plus élémentaire à la prospérité spirituelle et temporelle des sociétés politiques : le respect du décalogue ! Dans l'histoire de l'humanité, le décalogue a toujours été plus ou moins transgressé. Mais il est différent de le faire par égarement, par faiblesse ou de refuser volontairement son caractère de loi morale obligatoire. Le décalogue est sur le point de disparaître entièrement de la conscience des Français. Les trois premiers commandements, relatifs à Dieu, ont été presque totalement gommés en 1830 et la loi sur le "*travail dominical*" vient d'y porter un dernier coup. Le neuvième a été violé par la *loi Naquet* et les suivantes, relatives au divorce, le cinquième l'a été, entre autres, par les lois relatives à l'avortement, etc....

Devant un tel désastre, n'est-ce pas s'illusionner que de prétendre élever spirituellement ses concitoyens sans leur faire prendre en considération le caractère contre-nature des institutions dans lesquelles ils croupissent ? Là où la nature a disparu, que peut la grâce ?

La France n'a jamais été "*sauvée*" par personne et l'avenir risque fort de décevoir ceux qui attendent un "*thaumaturge*" ! Comme maintes fois dans le passé, ce sont, d'une part, l'observance du décalogue et, d'autre part, l'union autour du "*filz aîné de l'Église*" qui la "*sauveront*" !

Vive Dieu, vive le Roy !

Dominique Coudé

Motu Proprio *Ecclesiae Unitatem*

Nous avons pensé utile de donner ci-dessous la traduction du Motu Proprio *Ecclesiae Unitatem* réorganisant la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, telle qu'elle se trouve sur le site Internet du Vatican.

1. La tâche de préserver l'unité de l'Église, avec la sollicitude d'offrir à tous l'assistance pour répondre avec les moyens opportuns à cette vocation et grâce divine, revient de manière particulière au Successeur de l'apôtre Pierre qui est le principe et le fondement perpétuel et visible de l'unité, aussi bien des évêques que des fidèles¹. La priorité suprême et fondamentale de l'Église, à chaque époque, de conduire les hommes vers la rencontre avec Dieu doit être favorisée à travers l'engagement de parvenir au témoignage commun de foi de tous les chrétiens.

2. En fidélité à ce mandat, au lendemain de l'acte par lequel Mgr Marcel Lefebvre, le 30 juin 1988, conféra de manière illicite l'ordination épiscopale à quatre prêtres, le Pape Jean-Paul II, de vénérée mémoire, institua, le 2 juillet 1988, la Commission pontificale *Ecclesia Dei* "ayant pour tâche de collaborer avec les évêques, avec les dicastères de la Curie romaine et avec les milieux concernés, dans le but de faciliter la pleine communion ecclésiale des prêtres, des séminaristes, communautés ou personnes religieuses, jusqu'à présent liés de différentes façons à la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre, qui désirent rester unis au Successeur de Pierre dans l'Église catholique, en conservant leurs traditions spirituelles et liturgiques, à la lumière du Protocole signé le 5 mai dernier par le cardinal Ratzinger et par Mgr Lefebvre"².

3. Dans cette optique, en adhérant fidèlement à la même tâche de servir la communion universelle de l'Église également dans sa manifestation visible et en accomplissant tous les efforts possibles afin qu'à tous ceux qui désirent véritablement l'unité, il soit rendu possible d'y rester ou de la retrouver, j'ai voulu élargir et actualiser, par le Motu proprio *Summorum Pontificum*, l'indication générale déjà contenue dans le Motu proprio *Ecclesia Dei* à propos de la possibilité d'utiliser le *Missale Romanum* de 1962, à travers des normes plus précises et détaillées³.

4. Dans le même esprit et avec le même engagement de favoriser le dépassement de toute fracture et division dans l'Église et de guérir une blessure ressentie de manière toujours plus douloureuse dans le tissu ecclésial, j'ai voulu lever l'excommunication aux quatre évêques ordonnés de manière illicite par Mgr Lefebvre. Par cette décision, j'ai voulu lever un obstacle qui pouvait porter préjudice à l'ouverture d'une porte de dialogue et inviter les évêques et la "Fraternité Saint-Pie X" à retrouver le chemin vers la pleine communion avec l'Église. Comme je l'ai expliqué dans ma *Lettre aux évêques catholiques du 10 mars dernier*, la levée de l'excommunication a été une mesure prise dans le cadre de la discipline ecclésiastique destinée à libérer les personnes du poids de conscience représenté par la sanction ecclésiastique la plus grave. Cependant, les questions doctrinales, bien évidemment, demeurent et, tant qu'elles ne seront pas résolues, la Fraternité ne jouira d'aucun statut canonique dans l'Église et ses ministres ne peuvent exercer de façon légitime aucun ministère.

5. Précisément parce que les problèmes qui doivent à présent être traités avec la Fraternité sont de nature essentiellement doctrinale, j'ai décidé - vingt-et-un ans après le Motu proprio *Ecclesia Dei*, et conformément à ce que je m'étais réservé de faire⁴ - de refondre la structure de la Commission *Ecclesia Dei*, en la reliant de manière plus étroite à la Congrégation pour la doctrine de la foi.

6) La Commission pontificale *Ecclesia Dei* aura donc la configuration suivante :

a) le président de la Commission est le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

b) la Commission a son propre organigramme, composé d'un secrétaire et d'officials.

c) Il reviendra au président, assisté par le secrétaire, de soumettre les cas principaux et les questions à caractère doctrinal à l'étude et au discernement des instances ordinaires de la Congrégation pour la doctrine de la foi, ainsi que de soumettre les résultats aux dispositions supérieures du Souverain Pontife.

7. Par cette décision, j'ai voulu en particulier faire preuve de sollicitude paternelle envers la "Fraternité Saint Pie X", dans le but de retrouver la pleine communion avec l'Église.

J'adresse à tous une invitation pressante à prier sans relâche le Seigneur, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, afin que "ut unum sint".

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 juillet 2009, cinquième année de notre pontificat.

BENEDICTUS PP. XVI

1) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 23 ; Conc. œcum. Vat. I, Const. dogm. sur l'Église du Christ *Pastor aeternus*, chap. 3 : DS 3060.

2) Jean-Paul II, Litt. Ap. Motu proprio datae *Ecclesia Dei* (du 2 juillet 1988), n. 6 : AAS 80 (1988), 1498 ; cf. *orlf* n. 27 du 5 juillet 1988.

3) Cf. Benoît XVI, Litt. Ap. Motu proprio datae *Summorum Pontificum* (7 juillet 2007) : AAS 99 (2007), 777-781 ; cf. *orlf* n. 28 du 10 juillet 2007.

4) Cf. *ibid.* art. 11, 781.

La Saint-Louis en Béarn et Pays Basque

Chaque année, l'Institut de la Maison de Bourbon fête la "Saint-Louis" dans une province française. Cette année, ce sont le Béarn et le Pays Basque qui avaient été retenus.

Organisée en partenariat avec le Cercle Henri IV du Béarn, la manifestation a rencontré un franc succès. La messe du 25 août a réuni plus de deux cents personnes. L'accueil des autorités locales fut particulièrement chaleureux, les sites visités particulièrement prestigieux et la conférence donnée à St-Jean-de-Luz particulièrement captivante.

Les participants se retrouvent, donc, le 24 août à Pau, autour du président de l'IMB, le prince Charles-Emmanuel de Bauffremont-Courtenay et du président du Cercle Henri IV, Claude Pettens, auxquels s'est joint Pierre Bodin, président de l'UCLF.

C'est d'abord, au château de Pau, l'accueil du prince et de la princesse de Bauffremont et de Claude Pettens par Martine Lignières-Cassou, Député-Maire de Pau, qui se voit remettre la médaille commémorative de la déposition du cœur de Louis XVII en la basilique de Saint-Denis.



Martine Lignières-Cassou,
le prince de Bauffremont et Claude Pettens

En la cathédrale de Lescar, nécropole des rois de Navarre, c'est au son de la Marche royale de la Symphonie des Fanfares de Jean-Joseph Mouret que les participants sont accueillis, tandis que Christian Lainé, Maire de la ville, souhaite la bienvenue au prince, "*ici chez lui*".

Rappelons que cette cathédrale fut commencée en 1120 et que Henri II d'Albret et Marguerite d'Angoulême, les grands-parents d'Henri IV, y reposent.

Le soir, un dîner, typiquement "sud-ouest" est donné à Salies-de-Béarn tandis qu'une chorale béarnaise ravit l'assistance et n'oublie pas le "tube" royaliste local : "*Vive Henri IV, vive ce roi vaillant*".

Le 25 août, fête de la Saint-Louis, la messe est célébrée à St-Jean-de-Luz, où, dans la fameuse Ile des Faisans, fut signé le traité des Pyrénées entre la France et l'Espagne.

Avant l'office, Madame Renoux, Maire-adjoint, déléguée à la Culture, présente la superbe église St-Jean-Baptiste, patron de la ville, où fut célébré le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse, en 1660.

Le nouveau Vicaire Général de Bayonne, M. l'abbé Bisch, dans son homélie sur saint Louis, montre la grandeur du roi et du saint, la parfaite fusion entre la Croix et les Lys. Des chants religieux basques, un *Ave Maria* d'une pureté céleste et la Canticorum d'Haendel terminent la cérémonie.

Un repas convivial attend les participants dans la ferme rénovée du château d'Urtubie, proche de St-Jean, où le ténor basque, David Olaizola, leur souhaite la bienvenue avec le traditionnel "*Agur Jauna*", c'est-à-dire, "*Bienvenue messeigneurs*", suivi de chants espagnols enlevés et d'un *Ave Maria* émouvant. En souvenir, un petit DVD est remis à chacun d'eux.

Puis, c'est au tour du Lieutenant de Vaisseau de la Base navale de l'Adour, Éric Brothe, de captiver son auditoire en l'entraînant dans les préparatifs et les détails du traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, pour les amener, ensuite, sur le site militaire de l'Ile des Faisans qui, de nos jours, est géré pour une durée de six mois, alternativement, par la France et l'Espagne.

De ces deux journées, il faut retenir l'attention des édiles rencontrés qui se positionnent déjà, aussi bien en Béarn qu'en Pays Basque, pour, en 2010, commémorer dignement, à la fois la mort du roi Henri IV et le 350^{ème} anniversaire du mariage de Louis XIV.

La France au fil des jours

Sortie de crise ?

Selon l'INSEE, la France sortira de la crise avant fin 2009. Il confirme cependant une baisse de 3% du PIB pour cette année... 19.06.09

Enlève ta cagoule !

Le texte interdisant aux manifestants de dissimuler leur visage, en particulier avec une cagoule, a été publié au Journal Officiel. 21.06.09

Une arme contre la crise ?

"Le déficit est une arme contre la crise", déclare Éric Woerth devant le Grand Jury RTL-LCI - Le Figaro. Et le ministre des Finances d'ajouter : *"Les dépenses publiques ne sont pas du tout dans un état calamiteux, il n'y a pas de laxisme"*. Il est vrai qu'il lui fallait annoncer un déficit public de près de 140 milliards d'euros et un déficit de la Sécurité Sociale de 30 milliards pour l'année 2009. 22.06.09

Mieux servi par soi-même !

Frédéric Mitterand, neveu du défunt François, a préféré annoncer lui-même sa nomination au ministère de la Culture et devancer ainsi le communiqué officiel de l'Élysée. 24.06.09

Dans la poche et dans les chaussettes ?

Jean-Paul Alduy, UMP, retrouve sa mairie de Perpignan. Le scrutin de mars 2008 avait été annulé par le Conseil d'État, un président de bureau ayant été découvert avec des bulletins dissimulés dans ses poches et dans ses chaussettes. 29.06.09

Comme au bon vieux temps !

Des examinateurs de l'oral du bac de français ont demandé à ce que soient retirés les crucifix des salles d'examen du lycée privé Saint-André de Choisy-le-Roi. N'ayant pas eu satisfaction, ils ont été remplacés par d'autres

professeurs ! 30.06.09

Simple et naturels !

"Je suis ainsi heureuse qu'avec Ségolène Royal nous ayons retrouvé des rapports simples et naturels : on s'appelle, on discute...", déclare Martine Aubry, dans un entretien au Monde. Parlent-elles "chiffon" ? 05.07.09

Hibernation comateuse ?

"Le PS est en hibernation comateuse, pour se réveiller il doit dépasser les luttes internes, travailler collectivement et enrichir le débat intellectuel", déclare Michel Rocard dans un entretien à Capital. 09.07.09

94 millions de doses !

Le gouvernement français a passé une commande de 94 millions de doses de vaccin contre le virus A/H1N1 de la grippe : 50 millions à GSK, 28 millions à Sanofi et 16 millions à Novartis. Il en coûtera environ un milliard d'euros aux contribuables français. 16.07.09

H1N1 : accélération

L'Organisation mondiale de la Santé parle d'une accélération "sans précédent" de la pandémie. Elle note cependant : *"le caractère bénin des symptômes pour l'écrasante majorité des patients, qui se rétablissent généralement, même sans traitement médical, en une semaine après l'apparition des premiers symptômes"*. 18.07.09

"Quelqu'un m'a dit"

À l'occasion du 91^{ème} anniversaire de Nelson Mandela, devant de nombreux artistes et Nicolas Sarkozy, Carla Bruni-Sarkozy a interprété, samedi dernier à New York, *"Quelqu'un m'a dit"*. 19.07.09

Un arbre sec ?

Le PS *"est devenu un arbre sec"*, déclare Jack Lang au Parisien/Aujourd'hui en France. 21.07.09

Une gripette !

"Cette grippe n'est pas dangereuse. On s'est rendu compte qu'elle était peut-être même un peu moins dangereuse que la grippe saisonnière. Alors maintenant, il faut siffler la fin de la partie !", déclare au JDD le professeur Debré. Et d'ajouter : *"Cela reste une gripette"*. Et de poursuivre : *"Tout ce que nous faisons ne sert qu'à nous faire peur (...) il est inutile d'affoler les populations sauf à vouloir leur marteler, à des fins politiques, le message suivant : bonnes gens dormez sans crainte, nous veillons sur vous"*. 27.07.09

H1N1 : premier décès

Enfin ! Une fillette de 14 ans est décédée le 18 juillet au CHU de Brest. L'on n'osait plus y croire ! En fait, la malheureuse fillette *"souffrait d'une maladie grave, compliquée d'une autre infection pulmonaire sévère, autre que la grippe"*. Elle souffrait également d'un déficit immunitaire depuis sa naissance. Selon Jacques Sizun, professeur de pédiatrie au CHU de Brest, lier son décès au virus H1N1 est donc un *"raccourci"*. 31.07.09

H1N1 toujours

3.600 passagers du *"Voyager of the seas"* ont été retenus à bord de leur paquebot, lui-même immobilisé à Marseille. L'on y suspectait des cas de gripes A. En fait, il semble que seul un marin colombien aurait été grippé. Il est guéri et le navire est reparti de Marseille. 01.08.09

Immoral !

"Nous avons décidé de céder à votre chantage immoral", écrit Ségolène Royal à François Fillon à propos du financement de la ligne à grande vitesse Sud-Europe atlantique.

tique. "L'État, qui gère mal, a les caisses vides et rançonne la Région qui gère bien et qui n'a pas les caisses vides", ajoute-t-elle. 05.08.09

Affaire Clotilde Reiss

Depuis le cap Nègre où il passe ses vacances, Nicolas Sarkozy dirige les négociations pour la libération de la jeune Française. "On espère une solution dans les heures qui viennent. On n'est plus très loin d'un dénouement heureux.", estime-t-on sur les bords de la Méditerranée. "Concrètement, cela veut dire que le président a eu des gens au téléphone mais aussi eu des entretiens avec des dirigeants de son niveau". 14.08.09

Clotilde Reiss libérée

Contre le versement d'une caution d'environ 200.000 euros, la jeune Française est sortie de prison dimanche. Selon Bernard Kouchner, elle réside à l'ambassade de France à Téhéran. 17.08.09

Le retour de Clotilde Reiss reste incertain !

"Nous n'avons pas de délai, nous espérons que ça va se faire dans les jours qui viennent", a déclaré Bernard Kouchner sur RTL. Cette situation serait due à un "encombrement judiciaire" à Téhéran. 19.08.09

H1N1 encore !

Une fillette de 8 ans est décédée en Nouvelle-Calédonie. Elle était porteuse du virus H1N1. L'Institut de veille sanitaire s'est dit dans

l'impossibilité de confirmer le lien de ce décès avec la grippe A. 20.08.09

Mise en scène !

Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, et le secrétaire d'État au Commerce, Hervé Novelli, ont visité l'Intermarché de Villeneuve-le-Roi le lundi 17 août. Il s'agissait, à la veille de la rentrée, de constater la réalité de la baisse des fournitures scolaires. Les ministres y ont rencontré des clientes particulièrement heureuses à la fois des mesures ministérielles et de la réponse qu'Intermarché y avait apportée. En fait, il s'agissait de salariées du groupe appelées à jouer le rôle de clientes.

"Cette initiative est le seul fait d'Intermarché et en aucun cas ni le ministre, ni ses collaborateurs n'y ont été associés ni même informés. Intermarché regrette cette initiative inappropriée et tient à présenter aux ministres et aux journalistes présents ses excuses", peut-on lire dans le communiqué du groupe. M. Chatel a "fermement" condamné le procédé. 20.08.09

Le retour de Clotilde Reiss très incertain !

"Je crois que le procureur et le juge iraniens vont nous faire attendre en reportant la date du verdict", a déclaré au Monde Bernard Kouchner. Et d'ajouter : "Il n'y a pour le moment aucun développement et j'ai le senti-

ment que les choses vont encore traîner pendant plusieurs semaines". 21.08.09

Échange ?

"Il est hors de question d'effectuer un renversement d'alliance et d'échanger le PC contre le MoDem", assure Cécile Duflot, Secrétaire nationale des Verts. 28.08.09

Ministres fantômes ?

Les noms d'Axel Poniatowski, député UMP du Val-d'Oise, de Paul Giacobbi, député PRG de Haute-Corse et de Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, sont furtivement apparus comme ministres sur le site Internet de Matignon. 29.08.09

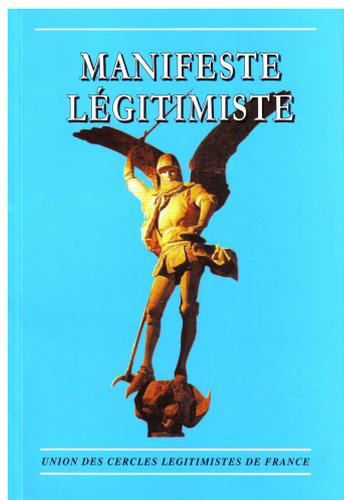
Bluff ?

"Nous sommes vraiment déconcertés par cette annonce du gouvernement français", déclare un porte-parole de l'Association suisse des banquiers, après l'annonce par le ministre du Budget, Éric Woerth, que 3 000 contribuables français possédaient un compte en Suisse. 01.09.09

Lui aussi !

"Quand il y en a un ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes", déclare Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, lors d'une discussion informelle avec un jeune militant d'origine arabe, sur le campus de l'université des Jeunes UMP, à Seignosse. 05.09.09

Pontblanc



Pensez à commander votre Manifeste légitimiste

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L-E. du Bouexic, Pinieux, 56220 Limerzel**, au prix de **24,00 euros**, franco de port, chèque libellé à l'ordre de l'UCLF.

Table des matières :

- Introduction à la politique,
- Légitimité naturelle et légitimité théologique,
- Autorité et institutions politiques,
- Du bon exercice de l'autorité royale,
- La légitimité contestée,
- Les corporations : utopie ou idée neuve ?
- Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme,
- Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire,
- Légitimiste et légitimité,
- Conclusion et perspective,
- Index des noms cités.

Le pouvoir dans les États modernes

Le pouvoir dans les États modernes est présenté par ses promoteurs comme le triomphe de la rationalité dans l'ordre politique. On l'oppose au caractère irrationnel de la désignation de l'autorité politique dans les monarchies traditionnelles.

Paradoxalement, peu de sociologues se sont attachés à découvrir l'essence du pouvoir dans les États modernes, comme si l'argument de rationalité légitimait tout, mais aussi comme s'ils éprouvaient une certaine réticence à en parler tant il est difficile à la sociologie de s'affranchir de l'idéologie.

Comment expliquer cette gêne ? que dissimule-t-elle ?

La présente étude s'appuie sur des notes de lecture de l'ouvrage de Javier Barrycoa¹, *Du pouvoir dans la modernité et la post-modernité*².

1. Pouvoir et autorité dans les pensées traditionnelles et modernes

1.1 La distinction traditionnelle entre *autorité* et *pouvoir*

Dans la pensée traditionnelle on distingue l'*autorité* (auctoritas) du *pouvoir* (potestas).

L'*autorité* est un pouvoir moral : le pouvoir de conduire les êtres à réaliser leur fin, leur nature. On dira d'un tel pouvoir qu'il est légitime.

L'exercice de l'autorité requiert donc la *rationalité* dans l'acte de légiférer. L'intelligence est sollicitée non seulement pour lire le réel mais encore pour adapter les moyens à la fin à atteindre.

Remarquons que cette fin est indépendante de la *volonté* de l'autorité, elle lui est extérieure et l'autorité lui est soumise. C'est en ce sens que l'on dit que l'*autorité* limite le *pouvoir* : le *pouvoir* sans l'*autorité* est arbitraire pur, irrationnel et porte le nom de tyrannie.

1.2 L'État moderne et la confusion entre *autorité* et *pouvoir*

Si on abandonne la distinction entre *pouvoir* et *autorité*, logiquement l'exercice du pouvoir s'adresse autant à la *volonté* qu'au *rationnel* ; en effet, l'intelligence n'a plus à chercher l'adéquation des moyens à la fin, elle n'a plus à se soumettre à la nature des choses, à la réalité des êtres. Au contraire, le dépositaire du pouvoir est libre de soumettre son environnement à sa volonté propre.

D'où les conséquences :

- le *volontarisme* remplace la *rationalité*,
- la dimension morale disparaît,

- la *légitimité* se confond avec la *légalité*.

Pour le sociologue allemand Max Weber, le pouvoir "*signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre les résistances*"³.

Selon Weber - suivi en cela par la majorité des Modernes -, l'exercice du pouvoir n'est plus fondé sur la soumission de ce pouvoir à la nature du social, à la nature humaine (*domination légitime*), mais sur la *volonté* du gouvernement, dans la mesure où

celui-ci a été choisi en fonction de normes qui sont le fruit d'une volonté arbitraire (*domination légale*).

La *domination légale*, dans sa modalité la plus pure, s'identifie à une *domination bureaucratique* : domination de structures légales qui peuvent légalement modifier le droit en vertu de leur légalité.

La rationalité n'est plus entendue comme l'exercice de l'intelligence - dans la mesure où celle-ci doit être soumise au réel (intelligere = lire dans) - mais comme celui de la *volonté*.

1.3 Émergence de nouveaux concepts associés au pouvoir de l'État moderne

L'État démocratique moderne s'accompagne d'une bureaucratisation croissante, mais non pour autant d'une plus grande participation des dominés à l'appareil adminis-

tratif ou à la structure du pouvoir.

Si les dominés acceptent cette domination, c'est au bénéfice de deux sentiments :

- celui d'une libération à l'égard des déterminations traditionnelles, psychologiques, morales et religieuses,

1) Javier Barrycoa est professeur de sociologie à l'université de Barcelone et docteur en philosophie.

2) Javier Barrycoa, *Du pouvoir dans la modernité et la post-modernité*, Traduit de l'espagnol par Emmanuel Albert, Ed. Hora Decima, 45330 Malesherbes, 2005.

3) Max Weber, *Économie et société*, Paris, Pocket, coll "Agora", 1995, t. I, p. 95.

- celui de peser sur les décisions du pouvoir politique par le biais de ce qu'on appelle l'*opinion*.

Cette libération par rapport aux autorités traditionnelles (clergé, communes, provinces historiques), qui participaient de l'autorité monarchique, consacre l'apparition de trois nouveaux concepts :

- l'*individu* : homme moderne dépourvu de son environnement social historique,

- le *citoyen* : désormais seul élément constitutif de la cité alors que traditionnellement ce rôle était dévolu aux corps intermédiaires (le citoyen est seul face à un État tout-puissant),

- la *masse* : société constituée d'individus.

Or, le sociologue Gustave Le

2. Origines religieuses des conceptions modernes du pouvoir

Chez les classiques, le rôle de l'autorité politique consiste à garantir les conditions d'éclosion des vertus chez les citoyens pour leur permettre de réaliser leur fin dernière. L'État n'est légitime que dans la mesure où il est soumis à l'ordre divin et se fait son instrument.

Désormais, l'État moderne professe l'athéisme.

Or, même l'anarchiste Bakounine doit reconnaître que "Il n'est

Bon remarque que les masses sont toujours conservatrices : "*toujours prête à se soulever contre une autorité faible, la foule se courbe avec servilité devant une autorité forte*"¹.

Dans les sociétés traditionnelles, l'autorité politique est tempérée par celle qu'elle délègue aux *corps intermédiaires* en vertu du principe de subsidiarité.

Au contraire, le pouvoir de l'État démocratique ne cesse de croître en favorisant les conditions de formation de *masses d'individus* isolés, donc incapables de réaction et de courage.

Ainsi, le pouvoir bureaucratique moderne peut-il désormais grandir sans limite :

pas, il ne peut exister d'État sans religion"⁴.

L'État doit donc lui-même revêtir le caractère religieux nécessaire à son exercice, apporter le Salut et le bonheur.

L'historien anglais, Arnold Toynbee, commente : "*Dans le monde où les religions supérieures avaient perdu leur pouvoir, beaucoup trouvaient des substituts aux religions supérieures perdues dans les*

- sans limite sur le plan législatif : il ne reconnaît aucune transcendance, aucune norme extérieure à sa volonté propre, aucune nature humaine à laquelle il faudrait se soumettre,

- sans limite dans son exercice : avec la disparition des *corps intermédiaires* entre les citoyens et l'État, il est véritablement *absolu*², c'est-à-dire *total* dans le sens moderne.

La seule limite qu'il soit susceptible de rencontrer est celle de sa propre organisation. C'est justement cette limite qui, selon Hannah Arendt, constitue une caractéristique du totalitarisme : "*Le pouvoir tel que le conçoit le totalitarisme repose exclusivement sur la force tirée de l'organisation*"³.

idéologies ; et, dans plusieurs pays, les convertis à ces nouveaux credos mondains avaient été suffisamment puissants pour dominer le gouvernement et utiliser tout le pouvoir de l'État pour imposer à leurs compatriotes leur doctrine et leur pratique"⁵.

Dans cette perspective, Barraycoa estime qu'il est impossible de bien comprendre l'origine de l'État moderne, sans prendre en compte l'influence de la pensée gnostique sur ce dernier.

2.1 Présentation succincte de la pensée gnostique

Selon la gnose :

- Le monde matériel est mauvais ou mal achevé ; il est l'œuvre d'un démiurge, un dieu maladroit, voire criminel.

- Le péché originel est celui de ce démiurge qui, en créant les hommes, a emprisonné les étincelles divines que sont leurs âmes

dans de la matière.

- Grâce à une méthode, un parcours initiatique, l'homme peut réaliser sa *rédemption* par ses propres forces. Celle-ci consiste à prendre conscience de sa divinité, de l'*immanence* du divin en lui selon un processus d'*autodivination*.

Le mépris du gnostique pour le monde matériel conduit à deux attitudes :

- celle des *parfaits* : ceux qui, par leurs propres forces, tentent de s'affranchir du déterminisme de leur corps pour se fondre de façon *uniforme* dans l'unité de l'essence divine. Si l'*uniformité* accompagne

1) Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, Paris, Puf, coll. "Quadrige", 2002, p. 28.

2) Barraycoa n'utilise le terme "absolu" que dans son sens moderne et non dans le sens où il était entendu dans l'Ancien Régime avec l'expression *monarchie absolue*.

3) Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*. Eichmann à Jérusalem, Paris, Gallimard, coll. "Quarto", 2002.

4) Michel Bakounine, *De la guerre à la Commune. Dieu et l'État*, Paris, Éditions Anthropos, 1972, p. 365.

5) Arnold Toynbee, *A study of History*, Oxford University Press, 1954, vol. VII, p. 533.

l'initiation, c'est parce que les particularités des individus proviennent précisément de ce monde corporel dont l'initiation affranchit de la servitude.

- celle de la *masse* : qui s'adonne

sans frein aux passions tout en les méprisant. Il ne saurait y avoir péché de la part de leur âme (l'étincelle divine), mais seulement de la part de ce corps, œuvre du démiurge.

2.2 Influence de la pensée gnostique sur la conception du pouvoir politique dans le monde protestant

Selon le philosophe politique Voegelin, on doit au monde protestant l'introduction de la pensée gnostique dans le monde moderne : *“La Réforme a bien clairement dessiné une époque dans l'histoire occidentale : celle d'une invasion réussie des institutions occidentales par les mouvements gnostiques. Les mouvements qui existaient jusqu'à présent de façon marginale sur le plan social - qu'ils fussent tolérés ou clandestins - firent irruption avec une force inattendue et sur un vaste front à l'époque de la Réforme.”*¹.

Or, au-delà d'une grande diversité de doctrines, les mouvements protestants présentent tous deux caractéristiques :

1. la Réforme nie l'existence d'une Église visible et promeut une Église invisible par intériorisation de la foi.

Conséquence : la disparition de l'Église - société visible - laisse le pouvoir séculier comme unique pouvoir sur la terre.

2. la Réforme proclame la *prédestination* d'un nombre limité d'élus au Salut et des autres à la damnation. Elle dénie à la liberté humaine la possibilité de coopérer à la Grâce divine pour se sauver.

Conséquence : s'impose une vision dichotomique (aux accents très gnostiques) du monde :

- d'un côté, le *monde des élus*, de l'esprit, de la Grâce ;

- de l'autre, le *monde des damnés*, de la matière, le monde charnel méprisable.

Calvin concède, cependant, une

certaine visibilité à l'Église avec les communautés presbytériennes. En effet, par leur moralité publique stricte, celles-ci sont censées constituer la preuve de l'action de la Grâce sur les élus.

Cette Église visible accepte tout pouvoir politique qui reconnaît son ordre moral et social, mais se doit de lui résister s'il ne le reconnaît pas. Peu à peu, cette réserve initiale disparaîtra.

Par ailleurs, Luther - et ensuite tout le mouvement anabaptiste - considère, dans un premier temps, le pouvoir politique comme appartenant au *monde matériel*. Son origine mauvaise légitime, alors, toute révolution visant à le détruire pour instaurer, à la place, un régime véritablement théocratique, le Royaume du Christ. Ce royaume est censé réaliser la véritable Église invisible et constitue, par conséquent, la négation de l'ordre politique.

Une effroyable anarchie s'ensuivra et Luther fera volte-face pour se ranger finalement du côté des princes.

Ainsi, après une phase de révolte contre le pouvoir politique, l'ensemble du protestantisme finit par intégrer l'idée que ce pouvoir procède de la volonté divine. Le pouvoir politique bascule donc du *monde matériel* vers le *monde de l'esprit*, vers celui de la Grâce.

Le pouvoir politique devient

La mort permet à l'étincelle divine de se libérer complètement de la matière pour réintégrer le grand tout, le plérôme, le divin où elle perd son identité, son individualité.

bon et disparaissent de ce fait :

- la distinction entre *bon gouvernement* et *tyrannie* ;

- la notion de *résistance juste*, puisque tout gouvernement représente la *volonté absolue* de Dieu.

Le calvinisme apporte une autre nouveauté. Les communautés de prédestinés qui constituent l'Église ne sont censés se former qu'au terme d'une *alliance*, d'un *pacte* avec Dieu, dans lequel les individus de la communauté remettent la totalité de leur volonté à la *volonté absolue* de Dieu.

Sous l'impulsion des théoriciens calvinistes eux-mêmes, ce pacte va se séculariser et l'individu sera conduit à abdiquer sa volonté propre, non plus à la *volonté absolue* de Dieu, mais à celle du pouvoir politique, à l'État qui conserve, cependant, le caractère *absolu*.

Voici donc l'origine des théories contractualistes des États modernes, et le philosophe russe Berdiaeff de commenter : *“L'échec et l'impuissance à réaliser la théocratie devait fatalement conduire à l'expérience démocratique et à l'expérience socialiste”*².

Enfin, après ce processus de sécularisation, le protestantisme concevra progressivement l'idée d'une nature préexistant à la constitution de l'ordre social. Cela sera vrai tant chez les protestants libéraux pour lesquels la nature est bonne que chez les calvinistes radicaux qui la considère comme détruite par le péché originel.

1) Éric Voegelin, *La nouvelle science du politique*, p. 193.

2) Nicolas Berdiaeff, *Un nouveau Moyen-Âge*, Paris, Plon, 1927, p. 245-246.

3. L'État moderne ou l'autonomie du pouvoir

3.1 Influence de la pensée protestante sur la conception du pouvoir politique dans la pensée moderne

Les modernes - Hobbes, Spinoza, Locke et Rousseau - empruntent largement leur bagage conceptuel au protestantisme.

Le noyau théologique du protestantisme tourne autour de la *rédemption* et la modernité ne parvient pas à se libérer de cette idée de *rédemption* de l'homme par un *pouvoir absolu*.

Or, qui dit *rédemption*, dit *chute* puis *élévation* jusqu'au *Salut*.

De fait, les philosophes contractualistes (Hobbes, Spinoza, Locke et Rousseau) conçoivent tous deux états pour l'homme :

- Un *état de nature*, qui corres-

pond à un état antérieur, et dans lequel les hommes ne peuvent survivre sans se détruire les uns les autres ;

- Un *état social*, qui correspond à l'état de *rédemption*, obtenu par un *contrat social*¹ ou *pacte social* dans lequel toutes les volontés se soumettent à la *volonté générale*.

Il revient à l'État de garantir dans l'*état social* les droits inaliénables de l'individu tels qu'il était censé les posséder dans l'*état de nature*.

Une division oppose, alors, les modernes libéraux aux mo-

dernes communistes. Selon les *libéraux*, l'*état de nature* comprenait le droit de propriété, et le péché originel - le mal qui frappe l'humanité - consiste en l'impossibilité de survivre sans un pouvoir qui garantisse la propriété. Selon les *communistes*, l'*état de nature* comprenait l'*égalité* et le péché originel consiste en l'apparition de la propriété privée.

Cette seconde conception a eu beaucoup de succès en Occident et Tocqueville constate que les individus se soumettent facilement à un pouvoir central fort si celui-ci garantit l'*égalité*, quitte à lui sacrifier un peu plus de libertés chaque jour.

3.2 L'État est rédempteur car réalisateur de l'égalité

D'où l'appétit d'*égalité* provient-il ?

D'une part de l'*envie* (ou du ressentiment). "*On sent bien que, sous cette exigence d'égalité, apparemment inoffensive, se dissimule toujours [...] le seul désir de ravalier les hommes, pour une raison quelconque, jugés plus grands, plus éminents, au niveau de ceux qui sont au dernier degré de l'échelle*"², écrit Max Scheler. Et notre auteur de préciser que les tenants de l'égalité affectent de croire que les inégalités ne sont imputables qu'à des différences de travail, ou d'intensité ou d'expérience, ou encore à des avantages artificiels et injustes.

D'autre part, de cette croyance, toute gnostique, selon laquelle les inégalités proviennent du *monde charnel*. D'où un nécessaire processus d'égalisation pour pallier les

carences de l'*état de chute*. Rousseau propose la réalisation d'une *communauté d'égaux* et c'est le *contrat social* qui permet d'éliminer les différences sociales. Le marxisme perfectionnera ce modèle en donnant une interprétation historique de l'*autorédemption*.

Dans ce schéma, l'État moderne acquiert le statut de *rédempteur* par l'*égalité* dont il se fait le promoteur.

Il ne réussirait cependant pas à imposer l'*égalité* s'il ne la présentait comme une forme de *rationalisation*.

Par *rationalnel*, il faut entendre, selon le philosophe idéaliste Hegel, la manifestation d'une volonté qui n'a d'autre détermination qu'elle-même - nous dirons une volonté *autonome*, c'est-à-

dire libre de toute influence religieuse ou traditionnelle et, donc, réputée impartiale. Pour Hegel, seul l'État peut parvenir à la parfaite autonomie : "*l'État en tant que volonté substantielle est le rationnel en et pour soi*"³.

Cette rationalité de l'État fait tellement impression qu'Hannah Arendt constate que "*les masses se laissent convaincre non par les faits, même inventés, mais seulement par la cohérence du système dont ils sont censés faire partie*"⁴.

La conséquence de l'*égalitarisme* est cette *uniformisation* commune aux sociétés démocratiques et totalitaires. Et Benjamin Constant de s'étonner : "*Il est assez remarquable que l'uniformité n'ait jamais été autant acceptée que dans une révolution faite au nom des droits et de la liberté des hommes*"⁵.

1) Dans *Du contrat social*, Rousseau affirme qu'une bonne organisation sociale repose sur un pacte garantissant l'égalité et la liberté des citoyens. Ce pacte est contracté entre tous les participants, c'est-à-dire l'ensemble exhaustif des citoyens. Dans le pacte social, chacun renonce à sa liberté naturelle pour gagner une liberté civile.

2) Max Scheler, *L'Homme du ressentiment*, p. 148-149.

3) Friedrich Hegel, *Principes de la philosophie*.

4) Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, coll. "Quarto", 2002.

5) Benjamin Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, Paris, Imprimerie nationale, coll. "Acteurs de l'histoire", 1992, p 87.

3.3 Le citoyen ou l'homme racheté

Le citoyen est un homme nouveau racheté par le biais du *contrat social*, sous l'action rédemptrice de l'État.

Le citoyen est l'individu qui se conforme à la *volonté générale*, *volonté absolue* s'exprimant dans l'État.

Rappelons que l'individu est, alors, une personne dépouillée de toute détermination existentielle et historique, seulement définissable par les droits et les devoirs qui découlent de sa relation avec l'État.

Il y a quelque chose d'universel dans cette définition du *citoyen*, et l'État, en fabriquant des individus égaux, dépossédés de toute détermi-

nation historique, unifiera l'humanité en un homme nouveau, l'homme citoyen, le *citoyen du monde*.

D'une part, voilà confirmé le processus d'*humanisation*, de *rédemption*, l'achèvement d'une création imparfaite conforme au schéma gnostique.

D'autre part, on comprend pourquoi, dans nos sociétés, l'*Homme* (avec un grand H) - ou encore l'idée de l'homme - est adoré et pourquoi chaque homme en particulier, l'homme réel, est considéré avec mépris, voire jugé avec beaucoup de rigueur quand il s'écarte de l'uniformité. Les

grands concepts de *droits de l'Homme*, de *dignité de l'Homme* sont brandis par tous les révolutionnaires, en même temps qu'ils s'adonnent aux pires exactions sur les personnes au nom de ces mêmes principes.

Dans l'État moderne, le *civisme* est la nouvelle religion qui subordonne *droite* et *gauche*, idéologie et religion.

Derrière les divisions apparentes de la *droite* et de la *gauche*, il y a l'accord essentiel sur le processus de citoyenneté, et les contre-révolutionnaires ont bien vu que la *droite* n'est que la conservatrice des succès d'hier de la *gauche*.

3.4 L'État moderne : autonomie ou immanentionisation du pouvoir

Tous les contractualistes s'accordent sur le processus de *rédemption* :

- le *pacte social* ou *contrat social* doit d'abord se réaliser,
- l'État peut alors se constituer et déterminer la justice et le droit.

Hobbes écrit : "*les notions du bon et du mauvais, du juste et de l'injuste, n'ont pas leur place ici. Là où il n'existe aucune puissance commune, il n'y a pas de loi ; là où il n'y a pas de loi, rien n'est injuste*"¹.

La détermination du bien et du mal par l'État suppose l'exercice d'un *pouvoir absolu*, soit l'*autono-*

mie de l'État par rapport à un pouvoir supérieur et extérieur.

Rousseau précise : "*Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens*"².

Et Locke d'ajouter : "*Ce législatif n'est pas seulement le pouvoir suprême de la république : il demeure sacré et inaliénable...*"³.

Ainsi la *volonté générale* - qui s'exprime dans l'État - est une *volonté absolue* qui s'approprie les attributs divins. On observe là

une sécularisation de l'idée protestante de la *volonté absolue* de Dieu s'exprimant dans l'État.

L'origine du pouvoir et, par conséquent, celle de la société, se présente désormais comme totalement immanentionisée dans l'État, elle s'affranchit de tout fondement divin.

L'immanentionisation gnostique s'est opérée. L'État moderne, non seulement organise tous les aspects de la vie matérielle, mais pénètre l'intimité des consciences par la religion civique. Ce pouvoir immense est véritablement celui de Dieu.

3.5 Le caractère fascinant de l'État moderne

La puissance inédite et démesurée de l'État moderne devrait susciter la méfiance à son égard, voire une certaine résistance. On constate, au contraire, non seulement sa remarquable stabilité, mais plus encore, une adhésion toujours plus massive des dominés et la croissance monstrueuse de sa puis-

sance.

Ce phénomène peut s'expliquer par la fascination qu'il exerce ; fascination par l'omnipotence, fascination par le caractère divin, fascination de l'inédit, de la nouveauté.

L'impuissance de l'individu,

orphelin des corps intermédiaires qui le protégeaient, le conduit, selon un processus d'identification, à "*se confondre avec quelqu'un ou quelque force externe afin de compenser sa propre faiblesse*"⁴.

L'identification de sa volonté propre à celle de l'État tout-

1) Thomas Hobbes, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Gallimard, coll. "Folio/Essais", 2000, p. 27-228.

2) Jean-Jacques Rousseau, *Le contrat social*, Paris, Garnier, 1965, p. 238.

3) John Locke, *Le Second Traité du gouvernement*, Paris, Gallimard, coll. "Folio/Essais", p. 96.

4) Erich Fromm, *La peur de la liberté*, Paris, Buchet/Chastel, 1963, p. 114-115.

puissant peut donc lui procurer un sentiment de puissance et de sécurité.

Maistre et Durkheim constatent tous deux que le pouvoir est universellement associé au divin. De fait, et cela même dans une société qui professe l'athéisme politique, l'État se voit attribuer un caractère divin selon le processus d'immanentisa-

tion décrit plus haut.

La disparition des institutions traditionnelles, qui étaient comme autant de repères, est propre à susciter la soumission émotionnelle de foules désorientées à une domination charismatique, à un "leader" charismatique. Pensons à Robespierre, Bonaparte, Hitler et tous les

autres hommes "providentiels" qui cristallisent périodiquement toutes les espérances...

Les individus sont fascinés par un État qui leur promet le bonheur en échange de l'acceptation de sa toute puissance législative, de son volontarisme auto-rédempteur. (à suivre).

Faoudel

Pourquoi a-t-on voulu la mort des corporations ?

Honni tant par les libéraux que par les socialistes, le terme de corporation est aujourd'hui péjoratif. Se faire qualifier de "corporatiste" revient à peu près à la même chose que de se faire traiter de "fasciste réactionnaire". La défense de la corporation chrétienne valut ainsi, au XIX^{ème} siècle, à Léon Harmel une grande renommée (Léon XIII le qualifiait de "fils bien-aimé") mais, également, les plus grandes insultes...

De telles insultes sont cependant logiques et tirent leur origine de la vieille haine des jacobins qui ont fait 1791. Désignant usuellement les communautés de métiers, instituées dans les villes françaises depuis le Moyen-Âge, les corporations ne peuvent, encore à l'heure actuelle, que susciter leur courroux.

Nous étudierons, dans cette première partie, la notion de corporation, dite d'Ancien Régime. Après l'avoir définie, nous nous intéresserons au statut des maîtres et au fondement de leur autorité.

Dans le numéro suivant de *La Gazette Royale*, nous étudierons le fonctionnement de l'organisation et en quoi celui-ci correspond aux exigences du droit naturel. Nous poursuivrons en constatant que la corporation est un frein tant au libéralisme qu'au socialisme et expliquerons pourquoi, de ce fait, elle a été supprimée en 1791.

Nous verrons enfin, dans une troisième livraison, quelles furent ses résurgences aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Nous ajouterons les lettres peu connues que le cardinal Pie et le comte de Chambord ont envoyées à Léon Harmel pour le féliciter et l'encourager dans son œuvre de restauration des corporations. Ces lettres font partie d'un ouvrage quasiment introuvable aujourd'hui, "*Le Manuel d'une corporation chrétienne*", par Léon Harmel et paru en 1879.

Définition générale de la corporation

Les corporations se divisaient en deux types de communautés : les jurandes et les communautés réglées.

Les jurandes désignaient les communautés dites jurées où tous les membres prêtaient un serment lors de leur adhésion. Ce serment ne s'échangeait qu'entre les maîtres et ne concernait donc pas toutes les autres personnes dépendant de la corporation. Ce serment portait sur l'observance des règlements mais aussi sur la solidarité et la morale professionnelle.

Les métiers concernés étaient gouvernés par des syndics, ou gardes, ou maîtres (qu'il ne faut pas confondre avec les simples membres ayant accédé à la maîtrise

par lettres patentes du roi ou par confection du chef-d'œuvre), ou jurés (différents des jurés ou échevins qui gouvernaient certains corps de ville).

Ces jurés avaient pour charge principale de faire respecter les règlements concernant les normes de fabrication et les procédures de vente, de contrôler l'exercice de la concurrence et d'arbitrer les litiges proprement professionnels. À l'origine, aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, ils étaient, soit élus (à la majorité), soit (surtout dans le Midi) désignés par une procédure complexe de tirage au sort. La cooptation s'introduisit à partir du XIV^{ème} siècle et c'est par leurs prédéces-

seurs que furent alors désignés les jurés de la plupart des métiers.

Fonctionnaient ainsi en jurandes les artisanats dont l'exercice ne dérogeait pas à noblesse et qui pouvaient largement être exercés par les cadets de famille. Ainsi, les activités de forgerons, de la sidérurgie, de la verrerie, de la charbonnerie, de la papeterie, de la porcelaine et des mines étaient permises aux membres de la noblesse, à condition d'être exercées comme maîtres, "*en grand et sans tenir boutique*". Ce fut le cas de la maison "Harmel" descendant d'une lignée de maîtres forgerons.

Les communautés réglées fonctionnaient selon un statut différent. Les métiers réglés réunissaient des

artisans dont les statuts étaient approuvés ou même donnés par les autorités royales qui en assuraient l'administration.

Certaines communautés réglées ressortaient de l'évidence.

On peut ainsi donner l'exemple des "armuriers et fourbisseurs d'armes" dont la fabrication, la vente et l'usage dépendaient du grand maître de l'artillerie et des maréchaux, des "musiciens" et "facteurs d'instruments", qui étaient aussi organisés en Académie royale de musique, des "peintres et tailleurs d'images", qui seront, par la suite, organisés en Académie royale de peinture et de sculpture...

La corporation dépendant du pouvoir royal par excellence était celle des "batteurs d'or et de monnaie". Installée à Paris, elle ne pouvait être modifiée ou s'organiser que sur la seule décision expresse du roi.

D'autres corps de métiers, de par leur importance quant à l'approvisionnement quotidien de la population, étaient organisés en communautés réglées. On peut citer le cas de la "boulangerie" dont la profession ressortait du "grand panetier du roi", du "bâtiment", dont les principaux métiers étaient la "maçonnerie" et la "charpenterie" et qui dépendaient du "surintendant des bâtiments du roi", avec une juridiction souveraine, la "Chambre de la Maçonnerie" siégeant au "Palais du roi". Fonctionnaient également en communauté réglées les

"cabaretiers" qui ressortaient du "grand bouteiller du roi". À la fin de l'Ancien Régime, ces derniers rejoindront les jurandes et seront agrégés aux marchands, tandis que la perception des taxes sur les vins continuera, quant à elle, d'être assurée par des bureaux dépendant de la "Cour des aides".

Parmi les communautés réglées, on distinguait les communautés de service et les communautés nobles.

On peut citer ainsi le cas de la puissante corporation des avocats d'Ancien Régime, au Parlement, dans les Cours seigneuriales, aux Regaires¹... Il faut souligner ici que la profession d'avocat *ne dérogeait pas à noblesse*² et était souvent choisie par les cadets de famille ayant fait leur droit. Si la profession comptait nombre de gens intègres, beaucoup d'entre eux jouèrent un rôle important dans la propagation des *Lumières* et eurent une grande influence dans la révolution française...

Les notaires royaux fonctionnaient également en corporation.

Une autre communauté importante était celle des clercs. La plus connue est l'université, avec ses facultés qui étaient autant de communautés jurées : la "théologie", dont dépendaient tous les docteurs et maîtres des "collèges de l'université", le "droit", dont relevaient une foule de catégories

de clercs exerçant des fonctions administratives et qui formaient autant de communautés, comme les conseillers d'État, les notaires apostoliques, les clercs du Palais restés célèbres par leur puissante confrérie de la "basoche".

Quant aux communautés nobles, on retrouve le même type d'organisation en communautés jurées ou réglées chez les officiers militaires (ordres de chevalerie, maréchaux de France, etc.) et de judicature (magistrats, avoués, huissiers, etc.) qui formaient de véritables corps avec un nombre fixe de postes qui correspondaient aux maîtrises. D'une façon générale, il n'est pas abusif de considérer que sous l'Ancien Régime, la Noblesse est la communauté professionnelle nationale correspondant aux métiers des armes et de la justice, dans laquelle l'adoubement de l'écuyer comme chevalier correspond chez les artisans à la cérémonie de réception des compagnons comme maîtres, et chez les clercs à la réception du bachelier comme maître ou docteur.

Existents aussi des communautés bourgeoises. Les villes, qui ont le pouvoir de se défendre et de s'administrer, sont elles aussi des communautés qui peuvent être jurées ou réglées, avec des corps d'habitants qui exercent collectivement les différentes fonctions nobles de la ville et dans lesquels on est admis par élection ou par une épreuve : conseil municipal, corps d'archers et d'arbalétriers, etc.

Statut des membres de la corporation

Nous détaillerons ici le statut des membres de la corporation allant de la tête vers la base.

Cette présentation peut paraître très scolaire mais elle est, cependant, nécessaire si l'on veut bien comprendre,

1) On entend par *Régair* la juridiction temporelle d'un évêque sur un territoire déterminé et sur ses habitants. La loi romaine, à partir de Constantin, reconnut aux évêques le droit de juger, non seulement les ecclésiastiques, mais encore les laïcs qui acceptaient leur juridiction. Les rois francs reconnurent le même droit et, pour éviter les conflits avec les comtes ou les gouverneurs des provinces, ils déterminèrent le territoire où la juridiction civile des évêques s'exercerait librement : tel est le premier germe des régaires. Ces concessions royales ne comportaient ni le droit de lever des troupes, ni le droit de percevoir des impôts fonciers ou personnels ; ces droits appartenaient au roi ou au comte qui le représentait. Au X^{ème} siècle, en pleine formation féodale, les évêques reçurent généralement des droits royaux, et quelques-uns même le droit de battre monnaie : de là vient le nom de *Régale* ou *Régair* donné à l'ensemble des droits temporels de l'évêque sur son territoire ou son fief.

2) Lire à ce sujet : "*Vivre noblement - Recherches sur la dérogeance de noblesse du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècles*", par Étienne Dravas, Bordeaux, 1965. (Revue juridique et économique du Sud-Ouest, année 1965).

dans les prochains articles, les enjeux d'un éventuel rétablissement de la corporation et le pourquoi de la haine dont elle est l'objet.

Le principe fondamental est de distinguer le *maître* qui a le droit de vendre au public et qui est rémunéré par le prix de vente (d'où leur désignation par le terme de *marchand*) et le *compagnon* qui ne doit pas être payé pour sa production (c'est-à-dire à la pièce) mais pour son temps de travail. En dehors de ces deux catégories, il existe des *apprentis* placés par leurs parents sur la base d'un contrat (souvent passé devant notaire), et dont le statut, très précis pour chaque métier, définit la durée, les travaux qu'il peut faire en fonction de son âge, le nombre d'apprentis qu'un maître peut prendre en même temps (en général pas plus de deux), etc.

Les jurés

Au sommet de la corporation se trouvent les *maîtres*. Parmi eux, les plus méritants ou les plus volontaires peuvent être élus *jurés* par leurs pairs. Les jurés sont chargés de visiter les maîtres et de vérifier la qualité des ouvrages ainsi que de présider toutes les cérémonies d'entrée dans la corporation. Ils sont le plus souvent élus par l'assemblée des maîtres et nommés par les autorités publiques. Leurs mandats sont généralement courts, un an.

Les maîtres artisans

Le terme désigne le compagnon qui a montré, par son chef-d'œuvre, la capacité d'exercer un métier à son compte, c'est-à-dire en vendant publiquement sa production, en employant des compagnons et en formant des apprentis. Le chef-d'œuvre est, au sens propre, la première œuvre qu'un compagnon a réalisée seul et qui est d'une qualité suffisante pour mériter d'être proposée à la vente comme œuvre du

métier. Il s'agit d'un objet ou d'une prestation qu'il doit réaliser afin de prouver qu'il a acquis tout le savoir-faire du métier, et qui est présenté devant un jury d'examineurs¹.

Les travaux exigés par les jurés des métiers ont tendu à être de plus en plus complexes, et des mesures furent prises par les autorités royales pour limiter cet abus en fixant pour chaque métier la nature de l'exercice et le nombre de journées nécessaires².

Dès que son chef-d'œuvre a été reçu, le compagnon peut s'établir comme maître mais, le nombre de maîtrises des métiers non libres est toujours fixe³, de telle sorte qu'il faut racheter son métier à un autre maître qui se retire⁴. Le prix est en général payé à l'ancien maître sous forme d'une rente qui tient lieu de retraite. Ce sont les autorités royales qui, par l'intermédiaire des intendants, créent de nouvelles places, soit en fonction de l'évolution démographique, soit automatiquement à l'occasion des avènements, soit en surnombre pour établir des enfants trouvés ou indigents des hôpitaux généraux. Ces maîtrises gratuites ne trouvent pas facilement des candidats du fait qu'elles ne donnent pas l'emplacement, l'outillage, la clientèle, le personnel qui existent déjà lorsqu'un compagnon achète une ancienne maîtrise.

Les compagnons

Le terme désigne ceux qui peuvent être engagés pour travailler comme salariés dans un métier. Les compagnons sont en

général tous engagés le même jour (connu par le nom d'un saint), à terme fixe et pour une durée d'un an, ce qui n'empêche pas qu'ils puissent être engagés par le même maître pendant plusieurs années. Ils se distinguent, de ce fait, des ouvriers qu'on désigne sous le nom de journaliers.

Dans de rares professions nomades, comme le bâtiment, le compagnon entame *un tour de France*, afin de connaître d'autres techniques et de parfaire son expérience. C'est en réalité au XIX^{ème} siècle, à cause de la persistance de l'interdiction des syndicats d'ouvriers et d'artisans, que des associations clandestines se sont créées, comme celle des *Dévorants* (compagnons du Devoir), et ont mis en place un réseau d'auberges et de bureaux de placement dans chaque ville.

Les apprentis

L'apprentissage commence vers 14 ans et sa durée varie selon les corps de métier de 2 à 12 ans (4 ans pour la plupart des métiers). L'apprenti (ou l'apprentie) est logé et nourri chez le maître (ou la maîtresse, quand c'est une fille) auquel ses parents ou tuteurs doivent payer les frais de son entretien : un contrat d'apprentissage est passé par écrit, très souvent devant un notaire. Des écoles professionnelles, qui dépendent des communautés de métier, donnent un enseignement théorique collectif, parfois de plus haut niveau que celles de l'Université, par exemple en arithmétique et en géométrie pour les horlogers. Une fois reçu, l'apprenti prête serment auprès des jurés, puis il est inscrit comme compagnon de ce métier sur le registre de la ville.

1) Comme c'est toujours le cas des thèses.

2) Par exemple, pour les blanchisseuses : laver, repriser, plier, empeser, repasser un trousseau dont la liste est donnée avec les tissus, les dentelles, etc.

3) Comme aujourd'hui, pour les postes de la fonction publique.

4) Comme actuellement pour la pharmacie.

Cadre général du travail en corporation

Les communautés de métiers offraient un cadre général à l'emploi qui correspond actuellement à celui d'une administration ou d'une grande firme regroupant un grand nombre de services, d'agences, de succursales ou d'unités de production qui restent financièrement au-

tonomes. Elles prenaient en charge le contrôle de la qualité, la représentation des intérêts collectifs, la réglementation sociale, les conditions de commercialisation et la formation de leurs membres. Elles étaient propriétaires d'un savoir-faire, de procédés et de modèles qu'elles s'efforçaient d'améliorer pour as-

soir leur renommée en dehors de la province¹.

Le régime des communautés de métiers était un système de statuts légaux qui, d'une part, définissaient les métiers et, d'autre part, à l'intérieur des métiers, les droits et obligations des membres.

(à suivre)
Jean Chouan

1) Par exemple, la coutellerie de Langres fournissait des instruments de chirurgie.

Communiqué de l'UFUR

Monseigneur Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, nous invite à nous unir à la grande croisade du chapelet qu'il organise du 1^{er} mai 2009 au 25 mars 2010, en l'honneur du Cœur Dououreux et Immaculé de la Très Sainte Vierge Marie.

Par ce "*bouquet spirituel*", Mgr Fellay voudrait l'union de tous les foyers et communautés catholiques dans un même élan de prière offerte au Ciel pour obtenir que le Saint-Père, en union avec les évêques du monde entier, consacre la Russie au Cœur Dououreux et Immaculé de Marie, conformément aux demandes de Notre-Dame à Fatima.

Depuis 1985, l'UFUR organise l'œuvre des messes pour obtenir du Ciel la réalisation des demandes du Cœur-Sacré de Jésus à sainte Marguerite-Marie Alacoque et la Très Sainte Vierge Marie à Fatima.

Aussi, c'est avec une très grande joie que nous avons pris connaissance de la demande de Mgr Fellay. Nous invitons tous les catholiques légitimistes à s'unir à cette nouvelle croisade du chapelet.

Nous savons tous les bienfaits que l'Église et le monde ont obtenus dans le passé par la récitation du Rosaire et restons très confiants en la Divine Miséricorde.

Messes pour la France et le Roi

Messes pour la France et le Roi, pour obtenir du Ciel que le Successeur de saint Pierre et l'Aîné de la Maison de France réalisent les demandes du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie concernant l'Église et la France.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de l'Archange saint Michel, protecteur et défenseur particulier de l'Église catholique, de la France et de la Famille royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

Chaque trimestre, les messes ne peuvent être célébrées que grâce au soutien des donateurs.

Nous avons besoin de vous pour continuer notre œuvre !

Si vous souhaitez nous aider, envoyez vos dons à :

UFUR, Le Paradis, 28250 Louvilliers-les-Perche

Les honoraires de messes sont fixés à 17 euros l'unité

XIX^{ème} Université d'été - Université Saint-Louis

PREMIÈRE PARTIE organisée en partenariat INSTITUT DE LA MAISON DE BOURBON UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE



C'est dans le magnifique cadre du château de La Chapelle d'Angillon en Berry que les participants se sont retrouvés les 18 et 19 juillet 2009, autour du prince et de la princesse Charles-Emmanuel de Bauffremont, de Laurent Legrip de La Rozière et de nombre d'administrateurs de l'Institut de la Maison de Bourbon auxquels s'était joint Pierre Bodin, président de l'UCLF.

L'assistance a été captivée par la qualité et le niveau des interventions.

Sont intervenus :

- Michel Bernard Cartron, historien : *"1830 : La chute de la Monarchie restaurée en 1814"* et *"Les tentatives de résistance légitimiste après 1830,"*
- Patrick Guibal, Chargé de mission au Conseil Général des Hauts-de-Seine : *"Marie-Caroline, duchesse de Berry, une femme d'influence et d'engagement"*,
- Jérôme Pauliet, Maître en Droit public : *"Les successeurs du comte de Chambord"*,
- le Dr Philippe Laplanche : *"Nation et Légitimité"*,
- Bernard Latour, ancien Professeur à la Sorbonne : *"Légitimité et Orléanisme"*,

- Maître Laurent Hay, avocat au Barreau de Paris : *"Le mouvement légitimiste du Comte de Chambord à aujourd'hui"*.

En l'absence de Guillaume Bernard, Docteur en Droit, Maître de Conférences, habilité à diriger des recherches en Droit, son étude - *"Les principes de la légitimité : les lois fondamentales du Royaume"* - a été lue par le comte Yves Valleteau de Mouillac.

Sous la conduite du comte d'Ogny, une passionnante visite du château a permis à chacun de se rendre compte de l'importance du site tout au long des siècles passés.



SECONDE PARTIE organisée par L'UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE



La seconde partie de la XIX^{ème} Université d'été Saint-Louis, plus spécialement destinée aux jeunes s'est déroulée du 20 au 24 juillet 2009 au lieu-dit *Le Prieuré*, à Avrillé en Anjou.

Pour la première fois depuis 1996, l'Université quittait la Bretagne.

Une mutation réussie

C'est avec une certaine nostalgie que les "anciens" ont quitté *La Bétangeais*, son grand parc, sa lande et ses rochers.

L'intendante envisageait avec inquiétude la découverte des nouveaux locaux, plus nombreux et plus vastes.

Tous ont rapidement pris leurs repères dans cette nouvelle et belle propriété.

Université oblige, l'étude a été omniprésente pendant ces cinq journées que plusieurs auraient aimé voir se prolonger.

Les conférences étaient organisées à l'intérieur et les cellules de travail se répartissaient dans le parc à l'ombre des arbres centenaires.

Seule la pluie, accompagnant parfois la douceur angevine, contraignait les uns et les autres à se réfugier dans les salles du logis.

Sont intervenus :

- Xavier Martin, Professeur des Universités : *“Utopie médicale, eugénisme et Lumières”*,
- Jean-Claude Lozac’hmeur, Professeur des Universités : *“Mythologie, initiation et Révolution”*,
- Christian Dumazel : *“Le combat des royalistes sociaux : des leçons pour la crise d’aujourd’hui”*.

Tous se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.



L'une des cellules de travail à l'œuvre

Un exemple de fidélité : le “légitimisme” espagnol

Nous publions, ci-après, une étude sur le “légitimisme” espagnol qui, pour ne pas alourdir l'exposé, n'envisage la question que du côté espagnol.

Chacun sait que le carlisme espagnol s'est “téléscopé” avec le légitimisme français pendant de nombreuses années. Le lecteur établira lui-même la concordance entre les princes qui furent, à la fois, aînés de la Maison de France et aînés de la Maison d'Espagne.

Le carlisme¹ espagnol, né dans les années 1830, se manifesta d'abord comme une querelle dynastique au sein de la Maison de Bourbon. Les aînés des descendants de Philippe V (1683-1746) se heurtèrent aux agissements de la branche cadette qui régnait à Madrid. Cependant, assez rapidement, cette opposition se doubla d'un affrontement idéologique essentiel. On assistait alors, dans toute l'Europe, à une remise en cause des monarchies traditionnelles au profit des régimes libéraux dont les partisans préconisaient un compromis avec les idées révolutionnaires de 1789². Avec des variantes, imputables aux spécificités historiques de chaque pays, cette lutte se poursuivit tout au long du

XIX^e siècle. En Espagne, elle a continué, sous une forme ou une autre, jusqu'à nos jours. Le carlisme en demeure la preuve vivante.

Louis XIV, roi de France (1643-1715) donna au peuple espagnol un de ses petits-fils, Philippe, duc d'Anjou qui devait régner outre-Pyrénées sous le nom de Philippe V. En 1713, ce monarque imposa à son nouveau royaume une “loi salique” écartant les femmes de la succession au Trône. Cependant, son descendant, le roi Ferdinand VII (1784-1833) se trouvant sans héritier mâle, voulut, en 1830, modifier irrégulièrement³ l'ordre de dévolution de la Couronne au

profit de sa fille Isabelle qui venait de naître. Cette mesure lésait les droits de son propre frère Don Carlos (1788-1855) auquel la succession avait été promise. Aussi, ce prince se proclama, de sa propre autorité “roi d'Espagne” dès 1833, sous le nom de Charles V. Dans le même temps, sa nièce Isabelle II (1833-1868) régna à Madrid sous la tutelle de sa mère la reine Marie-Christine (1806-1878).

Dès ce moment, le gouvernement de la branche cadette va alterner entre le libéralisme et l'autoritarisme. La Régente réduisit les libertés locales dont bénéficiaient, depuis des temps immémoriaux, de nombreuses provinces, spécialement celles du Nord et du Nord-

1) Le terme *carlisme* désigne le mouvement espagnol qui s'est levé pour soutenir les droits dynastiques du prince Don Carlos, aîné de la famille.

2) Le roi des Français, Louis-Philippe I^{er}, a incarné cette idéologie du compromis. Il conseillait à ses fils de demeurer fidèles à l'esprit de 1789.

3) Le roi Ferdinand VII ne convoqua pas les Cortès comme il en avait l'obligation.

Ouest : la Navarre, le Pays Basque, la Biscaye, l'Aragon, la Catalogne... Trois traditions résumaient le particularisme de ces régions : la fidélité au catholicisme, à l'autonomie politique locale et l'attachement aux libertés sociales héritées des générations passées. À l'opposé, dans les milieux libéraux, ces "survivances" et ces revendications étaient considérées comme caduques.

Peu à peu, le conflit prenait corps et semblait inévitable. La première guerre carliste (1837-1839) se révéla malheureuse pour Don Carlos. Sans doute, le prétendant laissa-t-il échapper sa chance dès le début du conflit, lorsqu'il renonça à pénétrer dans Madrid alors que la ville se trouvait à sa merci. Durant deux années, accrochages et batailles continuèrent, mais le soulèvement se termina par la Convention de Vergara qui consacra la défaite des légitimistes. L'Angleterre, le Portugal et la France¹ avaient soutenu le régime d'Isabelle II par l'envoi de contingents militaires. De leur côté, de nombreux contre-révolutionnaires européens s'engagèrent sous la bannière de Charles V. Une centaine d'entre eux venaient de chez nous et plusieurs portaient des patronymes qui s'étaient déjà illustrés au temps des guerres de Vendée et de Bretagne. D'une certaine manière, pour eux, c'était le même combat qui continuait. Ils suivaient l'exemple de leurs pères.

En 1845, Don Carlos, qui avait connu l'exil après son échec de restauration, résigna sa charge en faveur de son fils Charles-Louis, "Charles VI", (1818-1861). Rapidement, le jeune prince voulut renouer avec l'épopée. La deuxième guerre carliste éclata. Elle devait se prolonger jusqu'en 1848 et s'achever, elle aussi, par une défaite. Le "roi carliste" abdiqua au profit de son

frère Don Juan, "Jean III", (1822-1887). Celui-ci, partisan des idées nouvelles était loin de partager les opinions de ses soutiens. Aussi, dès 1868, il abandonna ses prérogatives en faveur de son fils Don Carlos, "Charles VII", (1848-1909), titré duc de Madrid.

Les hostilités devaient reprendre quelques années plus tard, le nouveau prétendant espérant profiter des troubles occasionnés par le départ pour l'exil d'Isabelle II (1868) et la proclamation de la Première République Espagnole (1873)². Alors, une troisième insurrection débuta qui ne prit fin qu'en 1876 et se solda, une fois encore, par un échec et l'éloignement du prince. Des convulsions sporadiques secouèrent encore le pays mais les armes finirent par se taire.

Les carlistes se tournèrent dès lors vers le débat doctrinal afin de faire triompher, plus pacifiquement, l'ordre "naturel et chrétien", au lieu et place de l'idéologie révolutionnaire qui semblait submerger le Vieux Continent.

Parmi les publications qui jouèrent un rôle important dans cette reconquête des esprits, il faut citer l'ouvrage du Père bénédictin Felix Sarda y Salvany : *La libéralisme est un péché*. Le religieux, acquis au carlisme, fit paraître son étude en 1884 et aussitôt les libéraux tentèrent de le faire condamner par Rome. Leurs manœuvres auprès du Saint-Siège échouèrent. La pensée de l'auteur peut tenir dans les lignes suivantes : "*Les dangers que court en ce temps la loi du peuple chrétien sont nombreux mais, disons-le, ils sont toujours enfermés dans un seul qui est leur plus grand dénominateur commun : le naturalisme... qu'il s'intitule ra-*

tionalisme, socialisme, révolution ou libéralisme, par sa manière et son essence même, il sera toujours la négation franche ou artificieuse, mais radicale, de la foi chrétienne...". L'histoire contemporaine, en Espagne et ailleurs dans le monde, a démontré la justesse de cette observation.

Au XX^e siècle, Jaime I^{er} (1870-1931), fils de Charles VII, garda les traditions de sa lignée mais, n'ayant pas d'héritier direct, la continuité dynastique se trouva assurée par son oncle Alphonse-Charles I^{er} (1849-1936). Ce roi sans couronne nous intéresse vivement car on lui doit l'officialisation des grands principes de la "légitimité espagnole". Ces éléments capitaux pourraient se résumer en quelques lignes.

La religion catholique, avec toutes les conséquences juridiques et sociales attachées à sa prééminence, fait partie de l'essence même de l'Espagne. L'autre élément incontournable tient à l'unité du Royaume qui ne peut être remise en cause. Sont pleinement reconnus les "états et corps" hérités de la tradition, de même que l'autonomie des provinces dans leur identité, leurs lois et libertés. Cela, étant sauvé "l'unité de la Patrie". Dans ce cadre, la Monarchie traditionnelle tire sa légitimité de son origine historique mais aussi de sa façon d'exercer le pouvoir. C'est pourquoi les anciens principes doivent être restaurés partout où cela s'avère possible et les lois contemporaines remplacées par celles du "droit nouveau".

Le prince Alphonse-Charles édicta ces règles fondamentales au moment d'abandonner la direction du mouvement à son neveu par alliance, le prince Xavier de Bourbon-Parme. Ce dernier devint, en effet, quelques mois plus tard,

1) En 1837, Louis-Philippe I^{er} mit à la disposition de la Régente Marie-Christine plus de 4000 hommes appartenant à la jeune Légion Étrangère (Cf. *Les Français dans la grande aventure du carlisme espagnol* - Les amis de l'Hémicycle - 2009).

2) La Première République Espagnole ne dura que deux ans (1873-1874) dans un pays demeuré majoritairement monarchiste.

“Régent de la Communion Traditionnelle Carliste”.

Cependant, au cours de trois années d'épreuves, de souffrances et d'héroïsme, l'Espagne allait connaître une terrible guerre civile qui devait secouer le monde entier. Dans son Encyclique *Divini Redemptoris*, consacrée au communisme athée, le pape Pie XI dressa un tableau bien sombre de la situation en terre espagnole. Rappelant les assassinats des clercs et des civils ainsi que les exactions en tous genres, il s'écrie : “*Et cette épouvantable destruction est perpétrée avec une haine, une barbarie, une sauvagerie qu'on n'aurait pas cru possible en notre temps*”.

Seule une véritable Croisade pouvait faire reculer la révolution. Alors les carlistes se mobilisèrent. Le 19 juillet 1936, les requetes¹, descendus des montagnes de Navarre, se rassemblèrent, en armes, au nombre de 6 000 dans la région de Pampelune. Ils se pressaient autour du drapeau blanc frappé de la Croix de Bourgogne, témoignant des anciens combats. Sur leur poitrine était cousue l'image sainte du

Sacré-Cœur. Les volontaires portaient enfin le légendaire béret rouge. Ils répondaient à l'appel de leur Régent, prêts à consentir le sacrifice suprême pour Dieu, la Patrie et le Roi. Les hommes s'étaient préparés au conflit depuis plusieurs années constituant dans la montagne de discrètes caches d'armes. Les carlistes avaient refusé de se plier aux exigences de la république anticléricale et révolutionnaire installée à Madrid. Cela même alors que certains membres du clergé, sans doute par naïveté, penchaient vers un compromis avec les maîtres du jour.

Certes, en apportant leur aide à la cause du général Franco, derrière lequel s'étaient regroupés des gens très divers, les légitimistes semblaient oublier leur propre souverain. Dans l'immédiat, la restauration la plus urgente était celle du bien commun. Au total, plus de 35 000 volontaires participèrent aux premiers combats, se faisant remarquer par leur courage et leur détermination. En 1939, au jour de la victoire, les requetes représentaient

plus du quart des 100 000 hommes engagés au côté des forces armées nationalistes, soit 43 bataillons.

Dans la deuxième année du conflit, le Caudillo manifesta sa volonté de fondre, dans une nouvelle “Phalange”, toutes les organisations qui le soutenaient. Cette décision, souvent mal acceptée, parut mettre fin à l'esprit de Croisade qui animait nombre de combattants.

On a pu noter, tout au long de cet article, l'évidente parenté entre le mouvement carliste et les organisations qui, en France, se sont opposées à la Révolution, qu'il s'agisse des combattants de la Vendée et de la Bretagne ou des opposants à la Monarchie de Juillet, au Second Empire et à la République. Par un clin d'œil de l'histoire, les fidèles de Charles X furent baptisés aussi “carlistes” : une évidente parenté, même involontaire.

Certes, le temps passe vite et les choses ont bien changé depuis la fin du XVIII^e siècle, mais le combat contre-révolutionnaire reste une exigence.

Pierre Valancony

1) On donna le nom de “requetes” aux volontaires carlistes qui participèrent aux trois guerres du XIX^{ème} siècle. Ce terme fut, à nouveau, utilisé lors de la guerre civile de 1936-1938 pour les carlistes qui combattirent aux côtés des nationalistes.



Pourquoi étudier l'histoire du légitimisme ?

Étudier l'histoire du légitimisme ne sert pas à cultiver la nostalgie, bien au contraire. En le faisant, nous cherchons les raisons de l'action de nos grands prédécesseurs. À défaut de pouvoir être immédiatement utiles, nous choisissons de placer le problème sur le plan théorique. Nous découvrons ainsi qu'en se battant pour le principe monarchique, les véritables libertés, le bien commun et pour la

liberté de l'Église, les légitimistes se montrent cohérents avec la tradition ancestrale qui a construit la France.

Nous réalisons que, compte tenu de l'état actuel du pays, il est vraisemblable que tous les objectifs ne pourront être atteints d'un seul coup et qu'il faudra, sans doute, procéder par étapes. Rien ne pourra se réaliser sans le consentement des Français qui,

au plan spirituel, devront nécessairement ressourcer leur foi. Il faudra l'appui des grands corps spirituels et temporels, des élites, d'une classe politique modérée... La véritable monarchie n'a jamais été et ne sera jamais ni l'obligé ni le client de partis.

Mais la génération qui rendra son roi à la France sera bénie des suivantes !

Philippe Didier

Plaidoyer pour une École de l'Exigence

Nous reproduisons, ici, avec l'aimable autorisation de DRAC, un article paru dans le numéro 230 de *Le Lien de DRAC*. DRAC, Défense et Renouveau de l'Action Civique et Droits du Religieux Ancien Combattant¹, est une association (Loi 1901) dont l'histoire et les œuvres mériteront un article dans une des prochaines livraisons de *La Gazette Royale*.

Cet article est constitué d'extraits d'une communication donnée à l'occasion d'une cérémonie de remise des palmes académiques.

Le titre et les sous-titres sont de la rédaction de DRAC.

Laissez-moi partager ces palmes avec mes amis du conseil de direction, les professeurs de l'école, les élèves et les parents de Stanislas, mais également les élèves et les parents de Notre Dame à Strasbourg, de Saint Jean de Passy, de Saint Pierre de Chaillot puis de Fénelon Sainte Marie dont certains

sont devenus de véritables amis.

Le monde, on le dit en crise, l'avenir, on le dit sombre. Sans être indifférent à ce qui se vit autour de nous, le quotidien de notre grande Maison est fait de moments lumineux. Je voudrais citer notre conseil de direction.

Vous savez combien ce conseil homogène est uni, et travaille dans un espace de confiance réciproque. Les fausses hiérarchies entre le premier degré et le second degré, ici, n'ont jamais vu le jour, bien au contraire et chacun sait, à présent, que l'école primaire est le secteur le plus choyé de Stanislas.

Engagée dans cette voie de l'enseignement catholique, je sais que c'est pour remplir une mission d'Église. L'éducation que nous transmettons aux élèves fait partie intégrante de cette mission. Tout notre travail éducatif se fait dans un mouvement de va-et-vient conscient et inconscient entre la vie intérieure de l'enfant et tout ce qui lui est donné à voir, à entendre, à faire.

La responsabilité d'une direction d'école catholique n'a de sens que si elle permet à nos élèves de ren-

Faciliter la rencontre avec le Christ...

contrer le Christ. Pour certains d'entre eux nos écoles sont pratiquement le seul endroit où ils vont entendre parler de LUI, Le rencontrer dans ce que son message, l'Évangile, a produit de beau, de grand dans leur proximité, dans leur pays et dans le Monde.

En arrivant à Stanislas, j'ai tout de suite compris combien il serait facile de dire Dieu sans être soumise à la critique, parce que l'éducation chrétienne de nos

élèves fait partie intégrante du projet de notre établissement. La présence de cinq abbés dans nos murs est un cadeau de notre Archevêque qui n'a pas de prix. Messieurs les abbés entendez par là que je suis une directrice heureuse de vous voir évangéliser tous nos élèves, charpenter leur Foi et développer en eux le goût de la prière. Donnez raison de l'espérance qui caractérise vos vies, aidez-les à connaître et aimer Celui que vous avez rencontré.

Non à l'enfant Roi

Nous sommes tous conscients qu'aujourd'hui éduquer un enfant n'est plus aussi simple qu'autrefois. Disons-le loyalement, l'éducation que nous avons à transmettre exige de nous tous, des sacrifices, des prises de risque dès que nous renonçons à toutes les facilités. Imaginons un instant que tout soit permis et accordé. De quoi

pourrait-on avoir envie ? Grâce à l'insatisfaction que créent les interdits qui balisent leur vie, à cause de ces "plus tard" que promet notre autorité, le petit enfant veut devenir grand et le "déjà grand" veut devenir un adulte.

C'est du courage et de la persévérance qu'il nous faut pour ne

pas céder à la tentation de faire de ces enfants de petits rois temporels. En leur offrant un bon cadre éducatif, nous ferons resplendir l'enfant d'une beauté qui ne se voit pas et d'une force qui ne se pèse pas au poids des modes qui ne font que passer.

Autorité et discernement

Avec l'expérience, j'ai acquis la conviction que, dans un établissement scolaire, il ne suffit pas de

s'occuper des élèves. Ce sont les professeurs qui créent un bon ou un mauvais climat dans une

école. Celui ou celle qui la dirige, n'est autre que la main de fer dans un gant de velours, veilleur, déci-

1) DRAC - 8 bis, rue Vavin, 75006 Paris - Tél. : 01 43 26 01 50 - Fax : 01 43 29 44 85 - Courriel : association@drac-ligue.org - Site Internet : www.drac-ligue.org.

deur, collaborateur, insufflant un esprit et faisant de sorte que chacun se sente le maillon fort et indispensable dans l'école.

Bien au-delà des conditions concrètes dans lesquelles s'exerce notre mission, c'est ce que nous sommes que nous transmettons. Dans ce métier, notre responsabilité est terriblement engagée et parfois le vertige nous prend : comment

La plupart de nos élèves ont un grand potentiel ; ils ont faim et soif d'apprendre. Et si nous suivons à la lettre les instructions pédagogiques, nos élèves connaîtront l'ennui et nous aurons à faire face à une recrudescence de passages anticipés. Il faut juste savoir unanimement où l'on place le curseur, quelles valeurs, quelle vision du monde, quelle culture devons-nous trans-

Il faut aussi connaître l'enfant dans tous les aspects de sa personnalité. Autant que faire se peut et surtout quand l'équilibre de sa vie est en danger, nous devons prendre le temps de rencontrer la famille. La relation École/Famille ne peut se limiter à communiquer sur les notes ou les évaluations. Il y a dans nos classes des enfants écorchés vifs qui ont plus besoin que d'autres, d'être écoutés. Prenons le temps

À l'équipe enseignante je souhaite que nous poursuivions ce que nous avons entrepris c'est-à-dire que nos élèves aiment le savoir comme la récompense de leur travail. Et à ceux qui ont ou vont débiter dans la profession, je pense particulièrement à tous les stagiaires qui sur le terrain découvrent une réalité tout autre que la théorie des centres de formation, retenez tout simplement ceci : dans le premier quart d'heure de votre toute première classe vous serez catalogués : bon à chahuter ou dur à

oser évaluer nos élèves si un jugement porté, une note attribuée à un travail, peuvent avoir un tel poids sur leur existence et celle de leurs parents ? Vous êtes bien dans votre rôle lorsque vous notez, que vous appréciez, que vous évaluez vos élèves !

Derrière cette pratique, oui, vous disposez d'un pouvoir de jugement qui peut se porter sur

Enseigner la morale authentique

mettre, bref quel type d'adulte voulons-nous faire ? C'est tout de même la question essentielle de notre profession. Nous ne bâtissons pas la même société selon que nous déciderons ou non d'inculquer à l'école le goût de l'effort et du travail et de récompenser nos élèves méritants.

Nous ne bâtissons pas la même société selon que nous décide-

La relation École / Famille

d'étudier les situations qui relèvent du chômage, des maladies ou des drames de séparation.

À ces problèmes que subissent nos élèves, notre réponse s'appelle : présence, écoute, attention, suivi permanent. Une école qui permet à tous les élèves de réussir est une école qui ne peut être fondée que sur la confiance entre tous ces acteurs : élèves, professeurs, parents.

Aux enseignants de choisir...

contourner.

Chahuté, c'est le pire des métiers, respecté, c'est le plus beau métier. Comme le dompteur qui entre en piste : ou vous serez mangés, ou vous serez le maître... soit en punissant à tour de bras, soit en éduquant. À vous de trouver la bonne place. Des difficultés, vous n'y échapperez pas, vous en rencontrerez, mais poursuivez votre mission avec courage et avec confiance en cultivant une constante passion pour

un être qui est tantôt déprécié tantôt félicité. Mais souvenez-vous comment une bonne note, une parole encourageante, peuvent jouer un rôle déclencheur pour remettre l'enfant au travail, tandis que d'autres se souviennent de paroles subies, parfois blessantes qui vont empoisonner leur mémoire ou inhiber leur ambition. Un travail peut être médiocre, mais son auteur n'en reste pas moins respectable.

rons ou non de donner une priorité à l'enseignement de la morale dans l'école. Nous ne pouvons plus aujourd'hui refermer l'école sur elle-même. Dehors ou dedans, l'enfant est une seule et même personne. Le savoir scolaire et son environnement se mélangent sans cesse comme tous les aspects de l'existence forment la trame d'une même vie.

Je suis toujours chagrinée quand j'entends des parents avides de résultats chiffrés, cela traduit le plus souvent le besoin d'être rassurés face à la crainte que leur enfant ne réussisse pas mais c'est en même temps prendre le risque d'enfermer cet enfant dans le cercle vicieux de l'angoisse scolaire. Cela se vérifie à l'état des crayons ou des capuchons de stylos de certains de nos élèves !

l'éducation et votre engagement généreux au service des générations nouvelles.

Avec vous tous, je souhaite que nous maintenions une École de l'exigence pour permettre à chacun de progresser selon sa personnalité et ses capacités et de développer sa propre excellence.

Josyane Comte,

Directrice de l'École primaire du Collège Stanislas (Paris)

“Pro Deo et Patria”

Grâce à cette étude, *La Gazette Royale* se propose d’apporter une pièce au dossier de la guerre d’Indochine, déjà bien lourd mais qui s’oublie bien rapidement.

Indochine, région de Ben Tré, juillet 1950 : un groupe d’hommes armés vient de mettre en déroute une unité régulière vietminh. Les corps viets qui jonchent le sol prouvent la dureté des combats et le professionnalisme des vainqueurs. Pourtant, à y regarder de plus près, ces hommes n’ont rien de militaires mais ressemblent plus à des militaires.

Qui sont-ils, ces petits vietnamiens qui combattent avec tant d’acharnement l’ennemi et son idéologie marxiste ?

Leur devise est : “ *Pro Deo et Patria* ”. Leur commandant est un jeune lieutenant-colonel de trente ans, Jean Leroy, récemment nommé chef de province, commandant militaire et civil de la province de Ben Tré.

Né en 1920, Jean Leroy est le fils d’un soldat français et d’une paysanne vietnamienne. Engagé dans l’armée coloniale en 1940, il en devient rapidement officier. En 1947, avec l’appui du Haut Commissariat en Indochine, il crée une milice dans la région de Ben Tré, en recrutant des partisans catholiques et en armant la population pour la défense des villages.

Ainsi naissent les UMDC (Unités Mobiles de Défense de la Chrétienté).

Très bon stratège, Jean Leroy aime à mener lui-même ses hommes au combat. Il crée des bataillons constitués de supplétifs issus des campagnes, qui deviennent un appui indispensable pour les troupes fraîchement débarquées de France. Ces hommes connaissent le terrain, ses forêts et ses villages, avec leurs dangers et leurs pièges. Ils sont à même de mener le combat contre la

guérilla marxiste. Chaque bataillon est composé d’un officier, d’un adjudant, de trois sergents, de six caporaux et de quarante-neuf hommes de troupe.

Très instruit, Jean Leroy s’occupe aussi de réforme agraire, redistribuant aux vietnamiens les terres abandonnées par les chinois. Le lieutenant de vaisseau Pierre Guillaume (immortalisé au cinéma sous le nom de Crabe Tambour) a eu souvent l’occasion de croiser Leroy. Dans ses mémoires il explique que : “ *Les chinois n’ont pas apprécié ce chef de province qui commençait à supprimer les impôts pour partie, pratiquait une réforme agraire et avait dans la tête d’organiser des élections régionales. Or c’était la seule façon de gagner la guerre. On ne l’aurait pas gagnée avec des fusils – il s’agissait de savoir de quel côté les populations auraient été les plus heureuses* ”. Et, vietnamien par sa mère, le jeune colonel connaît les us et coutumes des autochtones, ainsi que leurs besoins. De plus, il sait l’idée que ces gens se font de la France, aussi les aide-t-il de son mieux.

Ainsi, lorsqu’un village est pacifié, Jean Leroy y constitue un “ conseil des notables ”. Il y ouvre une maternité, crée à Ben Tré, le chef-lieu de la région, un hôpital de 200 lits et près de 100 postes de secours dans les environs. Il s’attelle également à promouvoir la formation intellectuelle par l’ouverture de nouvelles écoles avec cantines, d’un lycée à Ben Tré, et même d’un collège d’éducation ménagère.

En 1949, grâce à son système d’autodéfense qui permet aux

paysans de cultiver librement leurs terres, la région de Ben Tré devient le grenier à riz de l’Indochine et donc un enjeu essentiel de la guerre. La pacification de cette région permet le verrouillage complet des exportations de riz vers les zones vietminh du Nord, composante principale du trésor de guerre communiste. De ce fait, l’ennemi s’acharne sur cette “ petite communauté ”. Mais, grâce à la sécurité qui règne dans les zones contrôlées par les UMDC, des membres d’autres confessions viennent bientôt grossir les rangs des bataillons d’autodéfense. Leroy parvient même à rallier les Cadoïstes et les Hoa Hao. Son fief s’étend bientôt à 500 000 âmes de diverses religions.

L’écrivain britannique Graham Greene, qui couvrit une partie du conflit, parle de “ *ce petit état médiéval fondé et gouverné par un jeune métis ; le colonel Leroy, qui lisait Tocqueville, entretenait des danseuses et attaquait les communistes de son district avec une soudaineté et une cruauté de tigre* ”.

C’est le 1^{er} juillet 1950 que Jean Leroy prend ses nouvelles fonctions de gouverneur de la province qui comprend trois îles : An Hoa, Bao et Minh. Il est déjà connu à cette époque pour avoir pacifié une grande partie de l’île de Bao.

La pacification réalisée en Cochinchine permet aux Forces françaises du Sud Vietnam d’envoyer des troupes combattre au Tonkin. Ainsi, dans le courant de l’année 1951, des journalistes célèbrent l’efficacité de ses méthodes qui lui ont permis, en six mois, de pacifier toute une région où beaucoup s’étaient cassé les dents avant lui.

Leroy nous donne lui-même le secret de sa réussite dans le livre de

ses souvenirs qu'il écrivit en 1977 : " *Le Vietminh avait fait des promesses. Je m'efforçais de les tenir et même de les dépasser* ".

Les éloges ne manquent pas quant à l'action menée par le colonel Leroy en Indochine. En 1952, Edouard Axelrad écrit : " *Ben Tré est la seule région où de jour et de nuit, sur les routes, sur les pistes, d'arroyo en arroyo, le promeneur solitaire peut rêver sans risque de mauvaises rencontres* ". Jean Lartéguy, devant les succès de Ben Tré, ne peut s'empêcher de dire : " *J'ai compris pourquoi civils et militaires français qui, en Indochine, ont régulièrement des avis contraires, arrivaient à s'entendre sur ce point : la réussite Leroy* ".

Comme toujours dans pareils cas, les exploits accomplis par les Unités Mobiles de Défense de la Chrétienté valent au colonel pacificateur des jalousies, tant des militaires que des civils français ou vietnamiens. Certains iront même jusqu'à parler de " crimes de guerre ", afin surtout de discréditer

les catholiques aux yeux du monde. De même les UMDC sont-elles aujourd'hui connues sous le nom d'Unités Mobiles de Défense **DES** Chrétientés afin de faire croire non plus à un soulèvement catholique contre des idées, mais uniquement un soulèvement populaire contre l'occupant. Fallait-il donc taire ces victoires ? Pierre Guillaume ajoute qu' : " *Il fallait bien sûr rendre publics ces résultats. Les Viets avaient l'air d'imbéciles, et permettaient aux vietnamiens de bien rire* ".

En octobre 1952, le colonel Leroy est nommé gouverneur militaire des " vieilles provinces ". Mais six mois plus tard, le gouvernement vietnamien faisant pression, obtient qu'il soit envoyé à Paris pour y suivre les cours de l'École de guerre. Les UMDC sont dissoutes et intégrées dans l'armée régulière vietnamienne. Le fait que le colonel Leroy quitte Ben Tré a fait s'écrouler tout le système mis en

place sur le plan de la sécurité, le bien être de la population, le commerce et l'économie.

Il revient au Vietnam après Dien Bien Phu. Discrètement soutenu par certains officiers français, tel le général Salan, il complotte en s'alliant avec des chefs de sectes pour renverser Ngo Dinh Diem. Son échec le contraint à quitter l'Indochine.

Rien ne pouvait éviter l'indépendance. Mais certains historiens s'accordent à dire que, si le colonel Leroy avait été maintenu à son poste et soutenu par le gouvernement de Saïgon, son action aurait permis une indépendance de l'Indochine " avec " la France.

Il tente sans succès de jouer un rôle pendant la guerre américaine du Vietnam.

Le colonel Jean Leroy est décédé en 2005 en laissant deux livres de souvenirs : " *Un Homme dans la rizière* " (1955) et " *Fils de la rizière* " (1977).

Jehan Collarcine

Revue de presse

La Gazette Royale recense, ici, les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que *La Gazette Royale* fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine
(F.B.L. - BP 10307,
35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 72 - mai-juin 2009 : *L'Université St-Louis. En bref. Les ancêtres bretons des Princes de Monaco. Les Institutions* : La démocratie : un mythe, une réalité, un poison sacré ? *Les pages de notre Histoire* : La clergé et les fêtes sous la Monarchie de Juillet (IV). *La Contre-révolution en œuvre* : l'embarquement pour Jersey (V). *Notes de lectures* : Sainte Philomène de Jean-Louis Picoche. *Carnet. Activi-*

tés. La légitimité en Bretagne.

La Durbelière
(Jean-Louis Caffarel - Sept Lys,
13, avenue du M^{al} Leclerc
77230 Dammartin-en-Goële)

Au sommaire du n° 105 - avril-mai-juin 2009 : *Croisade des 12 millions de Chapelets du 1^{er} mai 2009 au 25 mars 2010, pour la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie. Communiqué du Groupement universitaire pour l'étude des institutions publiques de la Monarchie française . L'exemple vendéen. Discriminations posi-*

tives dans La Durbelière.

Savoir :
Revue de la Vendée Militaire
(2, avenue de la Gare, 49123
Ingrandes-sur-Loire)

Au sommaire du n° 89 - juillet 2009 : *La Vendée Militaire en mouvement. Une amazone de Charette : Mme du Fief. L'aumônerie de la Vendée Militaire. Section Paris-Ile de France. Le 400^{ème} anniversaire du Québec. La gloire de Cadoudal. Documents sur la Vendée* : rapport de Vial sur le siège d'Angers - Observations sur la guerre de Vendée.

Courrier de Rome, si si no no

(BP 10156,

8001 Versailles cedex)

Au sommaire du n° 324 - juillet-août 2009 : *Du magistère vivant et de la Tradition - pour une "réception thomiste" de Vatican II ? Annonce du Congrès théologique les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris sur le thème : Le Concile - Une discussion à faire.*

La Simandre

(Fraternité de la Transfiguration,
le Bois, 36220 Mérygnay)

Au sommaire de mai 2009 : *Nouvelles des Chrétientés. Les chrétiens de l'Inde (3). Chronique de Terre Sainte. Nouvelles de la Fraternité. En adressant vos dons à "Fraternité de la Transfiguration", vous pourrez recevoir un reçu fiscal à votre demande.*

Le Sel de la Terre

(Couvent de
la Hayes-aux-Bonshommes,
49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 69 - été 2009 *Un danger actuel signalé par saint Augustin. La foi en péril de la raison. Le projet de profession de foi proposé pour l'ouverture du Concile. Les saintes, mères des saints (III). Comment il faut aimer Jésus. Lumières et ténèbres : saint Dominique face au Tentateur. L'augustinisme de Jacques Maritain. Deux études sur la Contre-Église. Parmi les bons livres parus : Les Mystères du Rosaire d'Aline Lizotte - La Personne humaine du cardinal Jean-Baptiste Franzelin s.j. - La Tradition de Julio Menvielle. Revue des revues : L'évolution, Fatima, Prédications du Père de Chivré. Informations et commentaires : pour qui roule le site Margo-Varia ?*

Lectures Françaises

(SA D.P.F., BP 1,
86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 627-628 - juillet-août 2009 : *Le souverain désabusé. Élections européennes. Remaniement ministériel. La mission Descoings : espérance déçue*

ou symbole politique ? De la destruction des églises à l'édification des mosquées ! Cérémonie "d'ouverture" synodes protestants. Dans notre courrier. Diplômes pour tous. Échos et rumeurs. Les vrais motivations d'Éric Besson. "Grenelle des ondes", "Grenelle pour rien" ? Le mondialisme en marche : les ressources de l'Asie pèsent de plus en plus lourd dans les finances mondiales - La guerre des ordures à Naples - Plus d'Europe : plus d'impôts ? Ils nous ont quittés : Pol Vandromme - Hubert de David de Beauregard - M. l'abbé François Garbar. La vie des livres : Une Histoire du gaullisme - Henri Béraud - Librairies indépendantes en perdition - DPF, Chiré-en-Montreuil et la Tradition dans les années 70 - L'agonie de l'édition de littérature...

Sous la Bannière

(Les Guillots, 18260 Villegenon)

Au sommaire du n° 143 - mai-juin 2009 : *Le Christ roi des nations. Un nouveau ralliement est-il en cours ? Lettre ouverte à plusieurs de nos prêtres. L'étendard de l'anti-croisade est-il levé ? 1962, révolution dans l'Église. Le nouvel ordre mondial... L'évolution n'existe pas. La Cité Catholique. Le discours du vénérable.*

Lecture et Tradition

(SA D.P.F., BP 1,
86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 379-380 : *Le comte de Chambord, dernier roi de France. Le Catholicisme revu et corrigé par la Synagogue. À propos du Talmud. Trois études des Éditions du Sel : Pourquoi les Juifs ne croient pas à Jésus - Les dangers de la gnose contemporaine - Les corporations dans la France chrétienne. La France doit-elle disparaître ? Retour au réel. *Ite missa est. L'heure du grand monarque a sonné. Plaidoyer pour un écrivain calomnié : Édouard Dru-**

mont.

Lettre des dominicains d'Avrillé

(Couvent de la Hayes-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 50 - juin 2009 : *Les vrais disciples de Jésus. Les demi-vérités. À propos de l'incinération. La mangouste. Les travaux du couvent. Chronique de la communauté.*

Bulletin de la famille

La Rochejaquelein

(Comtesse B. de Durat,
La Lande,

85600 St-Hilaire-de-Loulay.

Site : www.larochejaquelein.com)

Au sommaire du numéro annuel de 2009 : *Lettre de Mathieu de Warren à ses paroissiens et à ses amis. Louis de La Rochejaquelein et la sédition des gardes d'honneur - 1813. Le dimanche, c'est sacré, gratuit et illimité. Un calvaire vécu par les Dames d'Armaillé. Histoire de France. Chronique des charniers du Mans. Regard sur le passé récent.*

Sœurs de la Fraternité

St-Pie X

(Abbaye St-Michel,
7, allée du Château

36290 St-Michel-en-Brenne)

Au sommaire du n° 50 - juin 2009 : *Aux sources de l'esprit missionnaire. Une nouvelle fondation dans les missions. Autres nouvelles de la Congrégation. En adressant vos dons à l'association Les Amis des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, vous pouvez demander un reçu fiscal.*

La Gazette

des Amis de la lecture

(BSI/ELOR

56350 St-Vincent-sur-Oust)

Au sommaire du n° 102 - juillet 2009 : *Courrier des lecteurs. Éditorial. Calendrier? Entre nous. Lycée en kit. Benoît XVI et l'éducation. Azénor la captive du tonneau. Fatima et la communion réparatrice. La joie parfaite. Les pages scouts. Notes de lectures : "La Légende de Merlin" de Claudine Glot - "Les*

chevaliers de la Table Ronde” de Maud Ovazza - “Louis XIV” de Reynald Secher - “Histoires de Filous et Brigands”, “Histoires des

légendes grecques” de Béatrice Masini - “Les volcans” de François Cariou - “4 histoires pour mes 4 ans”, “Grammaire fran-

çaise du XXI^e siècle”, “Joséphine de Lavalette” d’Anne-Sophie Silvestre - “Les derniers chouans” de Jean Guillot.

Carnet du Jour



"Information non disponible"

Sommaire

<i>Décatalogue et œcuménisme</i>	<i>p. 1</i>
<i>Motu Proprio Ecclesiae Unitatem</i>	<i>p. 2</i>
<i>La Saint-Louis en Béarn et Pays Basque</i>	<i>p. 3</i>
<i>La France au fil des jours</i>	<i>p. 4</i>
<i>Manifeste légitimiste</i>	<i>p. 5</i>
<i>Le pouvoir dans les États modernes</i>	<i>p. 6</i>
<i>Pourquoi a-t-on voulu la mort des corporations</i>	<i>p. 11</i>
<i>Communiqué de l'UFUR</i>	<i>p. 14</i>
<i>XIX^eme Université d'été - Université St-Louis</i>	<i>p. 15</i>
<i>Un exemple de fidélité : le "légitimisme" espagnol</i>	<i>p. 16</i>
<i>Pourquoi étudier l'histoire du légitimisme ?</i>	<i>p. 18</i>
<i>Plaidoyer pour une École de l'Exigence</i>	<i>p. 19</i>
<i>"Pro Deo et Patria"</i>	<i>p. 21</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 22</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal 15,00 €
Abonnement électronique 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €
C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr